

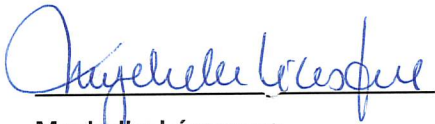
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE KAMOURAKA  
M.R.C. DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Kamouraska que :

1. QU'UN avis ministériel décrétant l'entrée en vigueur des règlements municipaux révisés sur la taxe municipale pour le 9-1-1 a été publié à la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec le 16 décembre dernier et les citoyens peuvent le consulter.
2. Avis public est en outre donné que ce règlement est actuellement déposé au bureau de la greffière-trésorière, par courrier électronique provenant du Ministère des Affaires municipales, Direction de la politique fiscale et des revenus municipaux et la Direction générale de la fiscalité et de la transition climatique, au bureau municipal situé au 67, avenue Morel à Kamouraska, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de 8H30 à 15H30 et ce, du lundi au jeudi. Toute personne intéressée pourra s'adresser au bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité où le règlement sera disponible.

DONNÉ À KAMOURASKA, CE 18<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2023.



Mychelle Lévesque,  
Directrice générale &  
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 18 décembre 2023 entre 11H30 et 15H30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 décembre 2023.



Mychelle Lévesque